

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 58 (1929)

Heft: 2

Artikel: L'orientation professionnelle et les études secondaires

Autor: Barbey, F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1041050>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *L'orientation professionnelle et les études secondaires.* — *Leçons pratiques d'instruction civique.* — *Le tempérament sanguin.* — *Parents-fonctionnaires.* — *Rendons nos foyers heureux.* — *Les ustensiles de cuisine suisses.* — *Communications du Dépôt scolaire.* — *Société des institutrices.* — *Le nouveau Président des Etats-Unis à l'école.*

L'orientation professionnelle et les études secondaires

Nous allons consacrer une modeste étude à la question de savoir si l'on peut orienter les programmes et les moyens d'enseignement, d'une façon plus ou moins directe, vers la formation de la jeunesse en vue du choix de la profession et de la préparation à l'exercice de cette profession. Dans ce but, nous répondrons successivement aux questions que voici :

Tout d'abord, peut-on orienter l'instruction vers la vie économique, vers la vie professionnelle ? Puis, demandons-nous si l'orientation professionnelle a pour unique but la répartition aussi rationnelle que possible, suivant les besoins du moment, des individus dans les diverses carrières. L'école, et plus spécialement l'école secondaire, peut-elle et doit-elle devenir un service d'informations professionnelles ? Enfin, la mission de l'école n'est-elle pas, avant tout, de fournir au pays et à la société des hommes qualifiés, —

parce qu'ils ont d'abord été apprentis qualifiés, — qui ont la vocation et qui, grâce à leur formation, sont à même d'utiliser pleinement et harmonieusement toutes leurs connaissances, toutes leurs forces, toutes leurs aptitudes ?

Un programme d'instruction secondaire bien conçu ne doit pas développer l'instruction directement vers la vie économique et professionnelle. Il doit avoir en vue le développement général de l'intelligence, il doit apprendre à travailler rationnellement, à cultiver l'effort gradué et persévérant, il doit fortifier la volonté et la diriger vers le bien à accomplir. Il existe des écoles spéciales qui s'occupent directement de la formation professionnelle. Le jeune homme ou la jeune fille qui les fréquente sait en y entrant quel but il a l'intention de poursuivre, but technique par exemple, commercial peut-être ou apprentissage d'un métier. Mais l'école secondaire de culture générale ne doit pas sacrifier l'essentiel pour un autre but déterminé. D'autre part, le candidat qui demande à l'école secondaire de lui ouvrir ses portes doit réunir au point de vue de sa capacité intellectuelle et de son énergie au travail des conditions telles qu'il ne risque pas d'y perdre son temps, de végéter dans une demi-oisiveté et de devenir un déclassé, un raté qui sera plus tard un véritable parasite pour la société. Sur ce point, nous avons certainement une réforme à réaliser. En effet, si nous observons ce qui se passe autour de nous, nous constatons que bon nombre de jeunes gens entreprennent des études plus élevées que celles de l'école primaire sans apporter au labeur intellectuel le goût et la compréhension indispensables. Il arrive fatalement que, ses études terminées, le jeune homme inapte n'est pas encore orienté sur son avenir professionnel et choisit tardivement un état de vie qui ne lui convient que partiellement.

Un programme d'instruction secondaire établi rationnellement et bien assimilé par celui qui le parcourt doit servir à démontrer les aptitudes réelles et, par le fait, contribue à l'acheminement vers la carrière qu'il importe de choisir. Par exemple, une aptitude spéciale à l'étude des langues, à l'art de la rédaction, à la connaissance des mathématiques ou des sciences naturelles, on aussi de la comptabilité ou du dessin, constitue une indication précieuse pour le choix de la profession.

De plus, l'éducation intellectuelle bien comprise doit être telle qu'elle ne construise pas une barrière entre le domaine de la théorie et les réalités de la vie. Bien au contraire, elle doit ouvrir une fenêtre qui éclaire la jeunesse sur le chemin à suivre et les moyens pratiques de prendre plus tard les responsabilités du devoir économique et professionnel qu'il s'agira d'accomplir loyalement.

Examinons maintenant jusqu'à quel point l'école secondaire de culture générale peut arriver à répartir les individus, suivant les besoins du moment, dans les différentes carrières ou professions.

Il est certain que, sous ce rapport, l'éducateur a une tâche à remplir et qu'il ne doit pas demeurer indifférent sur le choix de l'état de vie de chacun de ses élèves. Le maître doit s'intéresser à l'avenir des jeunes gens qui lui sont confiés et être pour chacun d'eux un conseiller avisé et clairvoyant. En cela, l'école est la collaboratrice précieuse de la famille et de la société. Son expérience et son esprit d'observation lui permettent de tenir compte des faits et des réalités de la vie présente pour ouvrir le chemin que doit suivre avec le plus de chances de succès chacun de ses disciples. Son enseignement et son influence personnelle même en dehors de la classe sont pour lui des moyens d'action très efficaces. Voici une application pratique que nous pouvons en faire. On a fait la remarque à juste titre que dans notre canton le métier de maçon et même d'entrepreneur en bâtiments est très peu pratiqué par les indigènes et que nous devons recourir à l'activité professionnelle de l'étranger. A l'heure actuelle, les progrès de l'électricité sont tels qu'ils fournissent du travail à un grand nombre de bras. Le maître ne doit pas ignorer ces faits et il est de son devoir de renseigner à ce sujet la jeunesse qu'il a la mission de former. C'est grâce au concours bien déterminé dans ce sens de toutes les personnes qui sont appelées à préparer l'élite de la jeune génération que l'école deviendra une pépinière de futurs prêtres, de juristes bien pensants, de magistrats et de fonctionnaires, d'instituteurs foncièrement chrétiens, d'ingénieurs capables, de techniciens habiles et d'artisans à la hauteur de la profession choisie.

Nous pouvons nous demander maintenant s'il incombe à l'école d'être un service d'informations professionnelles. Ce serait exagérer que de l'affirmer sans restriction. Si l'école doit rendre des services sous ce rapport, on ne peut cependant pas tout lui demander. Il existe des institutions spéciales qui ont la tâche combien importante de guider la jeunesse dans le choix de la profession. Nous croyons aussi que toutes les organisations qui ont à se préoccuper de l'avenir religieux, moral, politique et social de la jeunesse ne doivent pas méconnaître le problème capital de l'orientation professionnelle et ne doivent pas craindre d'assumer à cet égard une grande part de responsabilité. L'action directe d'associations de ce genre est très précieuse pour l'avenir du pays. Là encore, l'école ne sera pas indifférente, mais collaborera dans toute la mesure de ses forces.

Examinons enfin comment l'école, et particulièrement l'école secondaire, réalisera sa tâche qui consiste à fournir au pays des hommes qualifiés qui ont véritablement une vocation et qui, grâce à leur formation, sont à même d'utiliser toutes leurs connaissances, toutes leurs forces pour le bien général. Dans le domaine intellectuel comme dans le domaine moral, l'école doit être profondément éducatrice. Les connaissances qu'elle inculque ne doivent pas avoir un caractère artificiel ; elles doivent être présentées de façon à ce qu'elles

soient spontanément assimilées et à ce qu'elles produisent sur le sujet qui en bénéficie un véritable épanouissement. L'enseignement bien donné doit être joyeusement accepté, il doit développer le goût, l'initiative personnelle, l'amour du travail et la satisfaction du devoir accompli. Ce que le maître fait a sa valeur sans doute, mais ce qu'il fait faire vaut encore bien davantage. L'esprit d'observation, la méthode qui apprend à diriger une enquête à fond sur un sujet spécial joue un rôle de premier plan. Une simple indication du maître peut devenir très suggestive si elle est habilement donnée et peut être très féconde en résultats pratiques. Il est très important d'habituer le jeune homme ou la jeune fille à ne pas se contenter de faire uniquement le travail expressément commandé, mais à savoir spontanément faire des recherches, opérer des découvertes, prendre des initiatives qu'il faut encourager. Sous ce rapport, le goût de la lecture rationnellement développé conduit à d'heureux résultats. De même, l'art de la rédaction soignée, originale, personnelle, est un grand moyen de formation générale. La curiosité intellectuelle avide de connaître et d'approfondir est également un puissant levier. Ce n'est pas l'amplification des matières qui fait la valeur d'un enseignement, mais c'est surtout la qualité des connaissances complètement assimilées qui enrichit le bagage intellectuel.

L'éducateur doit être doublé d'un fin psychologue qui arrive par l'observation attentive et discrète à connaître les aptitudes de chacun de ses élèves, leur tempérament, leurs qualités morales. C'est ainsi qu'il pénètre l'âme et ses facultés, qu'il devient un conseiller prudent, un ami sincère, un protecteur dévoué pour chacun de ses disciples. C'est grâce aux qualités éducatrices du maître que le jeune homme arrive à se mieux connaître lui-même, à pénétrer dans son for intérieur pour y réfléchir tout à son aise, à voir clair dans la vie pratique qui va s'ouvrir devant lui, à avoir une confiance légitime dans son activité future, à choisir judicieusement le genre de profession qui lui convient le mieux et dans lequel il ne sera pas dépaycé.

L'esprit d'observation du maître psychologue vis-à-vis de ses élèves portera principalement sur les aptitudes naturelles de chacun d'eux, sur leur facilité à accomplir telle besogne, et non pas tant sur quantité de détails qui ne jouent aucun rôle dans la vie pratique.

Le maître secondaire ne perdra jamais de vue qu'il a pour mission de former l'élite de la jeunesse. Pour préparer cette élite d'hommes de demain vraiment qualifiés, il doit cultiver en eux la flamme de l'idéal supérieur, de l'idéal chrétien. La profession à choisir, qu'elle soit libérale ou manuelle, doit représenter pour le jeune homme quelque chose de noble, de grand. Elle ne doit pas seulement constituer à ses yeux le pain qu'il faut gagner, la sueur qui coulera de son front, mais le devoir qu'il importe d'accomplir, l'exemple qu'il faut donner, la collaboration sociale qu'il faut prêter, les mérites

spirituels qu'il est réconfortant de gagner, la vie consacrée au service de Dieu.

La véritable orientation professionnelle consiste à connaître suffisamment les aptitudes de chacun, pour mettre chacun à sa place, dans la carrière où il est capable de réussir, de procurer le plus de bonheur et de réconfort possible à lui-même et à son prochain.

F. BARBEY.

Leçons pratiques d'instruction civique

Dans l'introduction à son Cours d'instruction civique, M. Henri Elzinyre nous dit que de l'avis de la plupart des instituteurs et selon des articles de journaux pédagogiques, les leçons d'instruction civique sont regardées comme les plus difficiles et les moins attrayantes, celles pour lesquelles les écoliers ne semblent pas avoir le moindre goût.

Il est évident que si, seule la mémoire est en action, les notions de cette branche resteront vagues et confuses dans l'esprit de la majorité de nos garçons et de nos jeunes gens. Il y a donc lieu de « substituer à l'enseignement abstrait, un enseignement concret, vivant, intuitif, de façon à donner aux élèves l'impression que les choses ou les personnes dont on parle existent réellement ».

C'est dans cet ordre d'idées que nous publions dans le *Bulletin pédagogique*, non pas des leçons toutes « brossées », mais quelques procédés dont les thèmes sont pris dans le programme de la présente année scolaire.

Le pouvoir judiciaire.

Pour donner une idée concrète de ce pouvoir, se servir de faits choisis dans l'actualité de la vie publique.

1^{er} exemple.

A la récréation, un enfant lance à un passant une boule de neige ou une pierre qui le blesse : d'où rapport de la victime au maître, enquête de ce dernier, audition de témoins, condamnation du coupable à une punition en vertu de l'art. 193, *litt. c*, du règlement général des écoles primaires.

Nous avons là les principaux éléments constitutifs d'une séance d'un tribunal.

L'enfant, lanceur du projectile, devient *l'accusé, l'inculpé* ou *le prévenu* ; la victime qui a porté *plainte* est devenue *le plaignant* ou *le demandeur*. Le maître qui entend l'un et l'autre, c'est-à-dire *les parties* avec *leurs témoins*, a le rôle *d'un juge* ; par généralisation, les hommes qui rendent la justice sont des *juges*. Si le maître, en l'occurrence le *juge*, n'avait pas voulu recevoir la *plainte*, il aurait commis *un déni de justice*. L'ayant reçue, il a procédé à *l'interrogatoire* des parties ; il a entendu les *dépositions* des témoins (*preuves testimoniales*) ; il a reconnu la *culpabilité* du prévenu ; il a rendu son *jugement* par la *condamnation* du coupable à la peine de l'emprisonnement à l'école, sans *sursis*. Il a motivé sa sentence par des *considérants* basés sur les art. 193 et 56 du règlement.

2^{me} exemple.

Un élève a manqué une séance de classe sans motif légitime. L'instituteur transmet un rapport à la préfecture ; il demande la répression de cette absence